

Image not found or type unknown



Licenciement pour faute sans avertissement préalable

Par **coralero**, le **11/05/2009** à **11:56**

Bonjour, mon ami a reçu une lettre recommandée pour un entretien préalable à un "éventuel licenciement", sur la lettre il n'y a pas d'objet et l'entretien s'est déroulé moins de 5 jours après la réception de la lettre. Lors de cet entretien, son employeur lui a reproché de ne pas vider ses poubelles, et d'avoir oublié de compter des colis lors de la réception de marchandise. Je voudrais savoir si ces motifs sont recevables dans le cadre d'un licenciement pour faute, sachant qu'il n'a jamais eu d'avertissement auparavant, peut-on licencier quelqu'un pour ces motifs ? Merci d'avance de votre réponse